

CONSEIL MUNICIPAL DU 21/04/2011

FINANCES Budget commune

1. Délibération relative au vote du compte administratif 2010

Monsieur le Maire donne lecture du Compte Administratif 2010

	Investissement	Fonctionnement
Recettes	1 610 390.70 €	1 451 935.94€
Dépenses	1 082 087.56€	1 042 303.80€
Résultat de l'exercice	528 303.14€	409 632.14€
Résultat reporté	-373 202.65€	24 098.30€
Résultat de clôture 2009	155 100.49€	433 730.44€

Monsieur le Maire sort de la salle. La présidence est confiée, pendant la durée du vote, à Madame Anne-Marie SEINERA, 1^{ère} Adjointe

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE par « 18 voix pour » ; « 0 voix contre » et « 0 abstention »,

ADOpte le compte administratif 2010

2. Délibération relative au vote du compte de gestion 2010

LE CONSEIL MUNICIPAL,

STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2010,

STATUANT sur l'ensemble des valeurs inactives,

VU l'avis favorable de la Commission des Finances du 12/04/2011

APRES EN AVOIR DELIBERE par « 19 voix pour » ; « 0 voix contre » et « 0 abstention »,

DECLARE que les opérations sont régulières et que tous les comptes sont exacts dans leurs résultats et n'appelle ni observations ni remarques de sa part

3. Délibération relative à l'affectation des résultats de fonctionnement 2010

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE par « 19 voix pour » ; « 0 voix contre » et « 0 abstention »,

DECIDE d'affecter le résultat de la section fonctionnement de la manière suivante :

SECTION	ARTICLE	MONTANT
Investissement	1068	333 730.44 €
Fonctionnement	002	100 000.00 €

4. Délibération relative au vote des taux d'imposition 2011

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE par « 19 voix pour » ; « 0 voix contre » et « 0 abstention »,

FIXE les taux d'imposition pour l'année 2011 comme suit :

- Taxe d'habitation : 9%
- Taxe sur le foncier bâti : 20%
- Taxe sur le foncier non bâti : 50%

5. Délibération relative au vote des subventions aux associations pour l'année 2011

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE par « 19 voix pour » ; « 0 voix contre » et « 0 abstention »,

DECIDE de fixer les subventions annuelles comme suit :

ASSOCIATIONS	SUBVENTION ANNUELLE
MJC	1 700 €
AEP	500 €

ACCA	540 €
ESI FOOT	1 600 €
TENNIS	1 200 €
AMICALE POMPIERS	750 €
BASKET	460 €
LA MONDEE	100 €
SOU DES ECOLES	500 €
USI RUGBY	2 050 €
APPMA	300 €
COMITE DES FETES	2 150 €
COMITE DE DEFENSE	310 €
JEUNES SAPEUR-POMPIERS	200 €
COS DU PERSONNEL	4 500 €
FNACA	50 €
ARTEZIQUE	250 €

PRECISE que ces subventions ne seront versées qu'après présentation par les associations de leur rapport d'activités 2010, de leur bilan financier 2010 et de leur budget prévisionnel 2011.

6. Délibération relative au vote du budget primitif 2011

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE par « 19 voix pour » ; «0 voix contre » et «0 abstention »,

ADOpte le Budget Primitif 2011 de la commune comme présenté ci-dessous

Section de fonctionnement

CHAPITRES	RECETTES	CHAPITRES	DEPENSES
002	100 000.00 €	011	500 000.00 €
013	11 000.00 €	012	541 000.00 €
70	13 000.00 €	65	219 676.09 €
73	908 800.00 €	66	60 730.51 €
74	322 142.15 €	67	2 000.00 €
75	95 000.00 €	022	58 035.55 €
77	1 500.00 €	023	70 000.00 €
TOTAL	1 451 442.15 €	TOTAL	1 451 442.15 €

Section d'investissement

CHAPITRES	RECETTES	CHAPITRES	DEPENSES
001	155 100.49 €	002	0.00 €
10	518 730.44 €	16	83 311.27 €
13	216 300.00 €	21	370 000.00 €
16	27 420.00 €	23	534 239.66 €
021	70 000.00 €		
TOTAL	987 550.93 €	TOTAL	987 550.93 €

7. Délibération relative à la fixation des tarifs pour la cantine scolaire à compter de la rentrée 2011/2012

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE par «13 voix pour » ; «2 voix contre » et «4 abstentions »,

VALIDE le tableau de tarification du repas pour l'année scolaire 2011/2012 suivant :

TRANCHE	Quotient	Tarif
TRANCHE 1	Quotient inférieur à 600	2.50 €
TRANCHE 2	Quotient compris entre 601 et 700	3.00 €
TRANCHE 3	Quotient compris entre 701 et 800	3.50 €
TRANCHE 4	Quotient compris entre 801 et 900	4.00 €
TRANCHE 5	Quotient compris entre 901 et 1200	4.50 €
TRANCHE 6	Quotient compris entre 1201 et 1400	5.00 €
TRANCHE 7	Quotient compris entre 1401 et 1500	5.50 €
TRANCHE 8	Quotient compris entre 1501 et 1600	6.00 €
TRANCHE 9	Quotient compris entre 1601 et 1700	6.50 €
TRANCHE 11	Quotient au-delà de 1701	7.50 €

PRECISE qu'en cas de refus d'une famille de communiquer les informations permettant le calcul de son quotient, la tranche la plus haute sera appliquée.

8. Délibération relative au financement de travaux sur le réseau électrique réalisé par le SE 38 - poste « Grand Chemin » : renforcement BT

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE par « 19 voix pour » ; «0 voix contre » et «0 abstention »,

PREND ACTE de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnel de l'opération à savoir :

PRIX DE REVIENT PREVISIONNEL Inclus les frais de maîtrise d'ouvrage	41 136.00 € TTC
FINANCEMENTS EXTERNES	33 158.00 €
PARTICIPATION PREVISIONNELLE	7 978.00 €
- frais de maitrise d'ouvrage	- 1 965.00 €
- contribution aux investissements	- 6 013.00 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires pour autoriser le SE 38 à réaliser les études détaillées pour ce projet

PREND ACTE qu'en cas d'annulation, la commune s'engage à verser au SE 38 :

- 50% des frais de maîtrise d'ouvrage, si la demande d'annulation intervient avant le début de l'étude d'exécution par le Maître d'œuvre
- 60%des frais et des honoraires de maîtrise d'œuvre si la demande intervient après le début de l'étude d'exécution.

9. Délibération relative à la convention avec la commune de Rives sur la répartition des charges des écoles publiques pour l'année scolaire 2010-2011

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE par « 19 voix pour » ; «0 voix contre » et «0 abstention »,

ACCEPTE les termes de la convention à intervenir avec la commune de Rives pour la participation aux dépenses de fonctionnement induits par la prise en charge dans les écoles publiques rivoises d'enfants résidant sur la commune d'Izeaux.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et toutes les pièces afférentes.

FINANCES Budget eau

1. Délibération relative au vote du compte administratif 2010

Monsieur le Maire donne lecture du Compte Administratif 2010

	Investissement	Fonctionnement
Recettes	325 601.96 €	272 984.42€
Dépenses	108 230.45 €	230 253.94€
Résultat de l'exercice	243 042.66 €	427 30.50 €
Résultat reporté	- 210 713.31 €	780.93 €
Résultat de clôture 2009	323 29.35 €	43 511.43 €

Monsieur le Maire sort de la salle. La présidence est confiée, pendant la durée du vote, à Madame Anne-Marie SEINERA, 1^{ère} Adjointe

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE par « 18 voix pour » ; «0 voix contre » et «0 abstention »,

ADOpte le compte administratif 2010

2. Délibération relative au vote du compte de gestion 2010

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE par « 19 voix pour » ; «0 voix contre » et «0 abstention »,

DECLARE que les opérations sont régulières et que tous les comptes sont exacts dans leurs résultats.

3. Délibération relative à l'affectation des résultats de fonctionnement 2010

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE par « 19 voix pour » ; «0 voix contre » et «0 abstention »,

DECIDE d'affecter le résultat de la section fonctionnement de la manière suivante :

SECTION	ARTICLE	MONTANT
Investissement	1068	33 511.43 €
Fonctionnement	002	10 000.00 €

4. Délibération relative à la revalorisation des tarifs eau/assainissement à partir de la facturation 2011

Annule et remplace toutes les délibérations précédentes ayant le même objet

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE par « 19 voix pour » ; «0 voix contre » et «0 abstention »,

FIXE le tarif de l'assainissement à compter de la facturation 2011 à 0.60 € /m3

PRECISE que les tarifs appliqués seront exprimés à deux décimales.

	Tarifs pratiqués auparavant	Tarifs à compter de la facturation 2011
Abonnement	45.73471 €	45.73 €
Eau : Prix du m3	1.11092 €	1.11 €
Assainissement : Prix du m3	0.49546 €	0.60 €

5. Délibération relative au vote du budget primitif 2011

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE par « 19 voix pour » ; «0 voix contre » et «0 abstention »,

ADOpte le Budget Primitif eau 2011 de la commune comme présenté ci-dessous

Section de fonctionnement

CHAPITRES	RECETTES	CHAPITRES	DEPENSES
002	10 000.00 €	011	60 000.00 €
042	6 621.02 €	022	23 000.00 €
70	265 000.00 €	023	44 028.60 €
		042	41 292.42 €
		65	100 000.00 €
		66	11 800.00 €

		67	1 500.00 €
TOTAL	281 621.02 €	TOTAL	281 621.02 €

Section d'investissement

CHAPITRES	RECETTES	CHAPITRES	DEPENSES
001	32 329.35 €	001	0.00 €
021	44 028.60 €	040	6 621.02 €
040	41 292.42 €	16	17 120.00 €
10	41 511.43 €	21	102 329.35 €
13	0.00 €	23	33 091.43 €
TOTAL	159 161.80 €	TOTAL	159 161.80 €

REGLEMENTATION - FONCIER - URBANISME

1. Délibération relative à l'avis du conseil municipal sur l'enquête publique concernant une demande d'autorisation d'exploitation de carrière de sables et graviers sur la commune : harmonisation des autorisations antérieures et extension déposée par la société BUDILLON-RABATEL

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE par « 13 voix pour » ; «0 voix contre » et «6 abstentions »,

EMET un avis favorable à la demande de renouvellement d'autorisation d'exploitation et d'extension de la carrière présentée par la société BUDILLON-RABATEL

PRECISE qu'il sera notamment vigilant sur le respect des prescriptions relatives au milieu naturel et à la remise en état du site

Le 22/04/2011

Le Maire,
Joël GAILLARD